

LOI N° 2004-19 DU 16 JUILLET 2004

Portant autorisation de ratification du Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le Droit d'auteur « Wipo Copyright Treaty » (WCT) et du Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes « Wipo Performancers and phonograms Treaty » (WPPT) signés le 20 décembre 1996 à Genève (Suisse).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la république, du Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le Droit d'auteur « Wipo Copyright Treaty » (WCT) et du Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes « Wipo Performancers and phonograms Treaty » (WPPT) signés le 20 décembre 1996 à Genève (Suisse).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

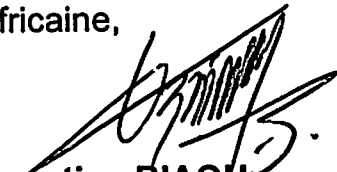
Fait à Cotonou, le 16 juillet 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration
Africaine,



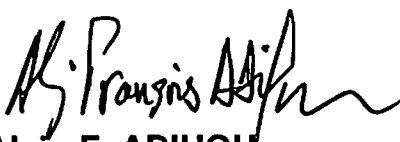
Rogatien BIAOU

Le Ministre de la Culture,
de l'Artisanat et du Tourisme,



Frédéric DOHOU

Le Ministre chargé des Relations avec les
Institutions, la Société Civile et les Béninois
de l'Extérieur,



Alain F. ADIHOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MCAT 4 MCRI-
SCBE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM –
FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-